

## RAPPORT DE CONSULTATION ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

**MANDATÉ : Conseil de quartier de Duberger-Les Saules**

**RÉF. : R.C.A.2V.Q. 183**

**Date : 2016-12-14**

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique  
de consultation

**Origine :**

Conseil municipal

Comité exécutif

Conseil d'arrondissement  Direction d'arrondissement

**Le projet :**

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22613lp et 22615lp.

(Réf. : L'entreprise Robover)

**Déroulement de la consultation :**

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la consultation par le conseiller en consultations publiques.
2. Intervention de la conseillère municipale du district de Duberger- Les Saules.
3. Présentation du projet de modification des zones concernées et information indiquant que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, par le conseiller en urbanisme.
4. Période de questions et commentaires du public.
5. Période de questions et commentaires des membres du conseil.
6. Vote des membres du conseil sur les options soumises.

**Options soumises au vote :**

Description des options

1. Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande.
2. Recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.
3. Abstention

**Résultats du  
vote**

**5**

**0**

**0**

**Total : 5 votes**

**Questions et commentaires du public :**

Aucune question et aucun commentaire.

**Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier :**

- Étant donné que des travaux d'agrandissement ont déjà été réalisés, un membre souhaite savoir si le conseil de quartier peut recommander au conseil d'arrondissement de refuser cette demande de modification.
  - *Réponse de la Ville : Cette décision appartient aux administrateurs du conseil de quartier. L'historique de ce dossier amène l'Arrondissement à proposer aujourd'hui une modification à la réglementation d'urbanisme afin de régulariser la situation.*
 Il demande également si l'entreprise a reçu un constat d'infraction pour des travaux d'agrandissement réalisés sans permis de construction.
  - *Réponse de la Ville : En 2015, lors d'une visite d'inspection pour un dépôt à neige illégal, la Division de la gestion du territoire a constaté cette situation.*
- Un membre mentionne que cette situation laisse présumer que les travaux d'agrandissement ont été réalisés

## RAPPORT DE CONSULTATION ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

sans permis de façon volontaire afin d'éviter les frais liés à une demande de modification à la réglementation d'urbanisme. Dans ce contexte, il demande si l'Arrondissement a infligé une amende à l'entreprise pour cette infraction.

➤ *Réponse de la Ville : Lorsque ce genre de situation est constatée, l'Arrondissement invite le propriétaire concerné à effectuer une demande de permis. Par la suite, une analyse est effectuée par l'équipe de la Division de la gestion du territoire afin de déterminer si les travaux réalisés sont conformes à la réglementation. En cas de non-conformité à la réglementation, un constat d'infraction est donné. L'entreprise doit régulariser la situation par une demande de dérogation mineure ou une demande de modification à la réglementation d'urbanisme et en assumer les frais.*

- Un membre souhaite savoir si cette modification génère des contraintes pour l'entreprise voisine, Les Calèches du Vieux Québec.

➤ *Réponse de la Ville : Cette modification réglementaire permet de régulariser une situation dérogatoire et n'apporte aucune contrainte aux propriétés situées dans les zones voisines.*

### Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier :

Accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22613lp et 22615lp.

### Personnes présentes :

Mmes Nathalie Bélisle\*, trésorière, Dominique Tanguay, conseillère municipale, MM. Martin Blais\*, président, Henri Desfossés\*, administrateur, Jean Daniel\* vice-président, Michel Lessard\*, secrétaire.

\* *Ont droit de vote au conseil d'administration.*

Personnes ressources : M. Christian Lepage, conseiller en urbanisme, à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières

Secrétaire de soutien : Mme Renée-Pier Bertrand.

Animation et préparation du rapport : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques à la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement des Rivières.

3 citoyens assistent à la rencontre (1 femme et 2 hommes).

### Nombre d'interventions :

- Public : 0
- Membres du conseil d'administration : 3

### Documents de présentation :

- Fiche synthèse du projet et plans du secteur concerné (remis aux membres et au public).
- Présentation de type PowerPoint du projet de règlement (présentée aux membres et au public et copie papier remise aux membres seulement).

Signature :

Date : 16 décembre 2016



M. Martin Blais  
Président du conseil de quartier de Duberger-Les Saules

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières afin qu'il soit annexé à leur rapport, lequel est transmis au conseil d'arrondissement.